

**M. Graydon:** Si je ne m'abuse, il y a 47 ratifications distinctes.

**L'hon. M. Pearson:** Il y en aura beaucoup. Je pense qu'il n'est guère probable que des pressions exercées de l'extérieur ni même des pressions exercées de l'intérieur par des minorités puissent contraindre un gouvernement quelconque à prendre à la hâte une mesure qu'il ne veut pas prendre.

Je ne peux guère ajouter, monsieur l'Orateur, à ce qui s'est dit déjà. J'ai été très intéressé et très frappé par les observations du député de Greenwood (M. Macdonnell) quand il a dit: "Nous ne concluons pas cette entente parce que nous comptons que les Allemands ou qui que ce soit va nous aimer pour ça." Nous ne devons pas nous leurrer à cet égard. De fait, il y a quelques années, un sage rédacteur a dit: "Ne cherchez pas à vous faire aimer de votre prochain; vous ne feriez que l'incommoder. Cherchez à gagner son respect." A mes yeux, le meilleur principe dont on puisse s'inspirer pour réaliser l'association des pays de l'Atlantique-Nord avec l'Allemagne est celui du respect mutuel, et il est juste de dire qu'on s'en est inspiré pour négocier ces documents, y compris le protocole à l'étude. Je reconnais que nous ne devons pas imposer cette situation; mais je reconnais aussi que nous devons en tirer parti et que c'est le temps de le faire.

Le représentant de Peace-River (M. Low) a dit qu'il ne pourrait pas assumer la responsabilité d'approuver le protocole parce, d'après lui, il n'a pas eu assez de temps pour l'examiner, et qu'il m'en laisserait la responsabilité. Évidemment, monsieur l'Orateur, ce n'est pas une responsabilité qui m'incombe à moi-même. Il appartient au Gouvernement, de fait il appartient au Parlement, d'approuver ou de désapprouver la résolution. Mais, s'il s'agissait de ma responsabilité personnelle, je l'assumerais avec plaisir parce que je crois que, malgré tous les risques, toutes les difficultés et toutes les incertitudes qu'elle comporte, voici une mesure tendant à la paix, spécialement à la paix en Europe, à une paix en une Europe à laquelle s'associeront les démocraties libres d'outre-Atlantique. Ainsi, si j'étais contraint de le faire, je n'hésiterais pas à prendre cette responsabilité. Mais je n'aimerais pas, en ma qualité de Canadien, être responsable du rejet d'une mesure si importante, à mes yeux, pour notre propre sécurité et pour la paix que l'édification de la Communauté européenne de défense, y compris les deux antagonistes de vieille date, la France et l'Allemagne, et l'association de cette Communauté avec le plus puissant orga-

[L'hon. M. Pearson.]

nisme que nous ayons pour prévenir l'agression, c'est-à-dire l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

(La motion de l'honorable M. Pearson est adoptée.)

## ASSURANCE CONTRE LES RISQUES DE GUERRE

### CRÉATION DU COMPTE D'ASSURANCE MARITIME ET AÉRIENNE

**L'hon. Alphonse Fournier (au nom du ministre des Finances)** propose la 2<sup>e</sup> lecture du bill 336 concernant les contrats d'assurance ou de réassurance maritime et aérienne contre les risques de guerre.

**M. Macdonnell (Greenwood):** L'adjoint parlementaire va-t-il faire un exposé?

**M. James Sinclair (adjoint parlementaire au ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'ai peu de choses à ajouter à ce qu'a dit le ministre au stade de la résolution. Ce bill a pour but de présenter une mesure de réserve qui en cas d'urgence, par suite d'hostilités réelles ou imminentes, permettrait d'assurer contre les risques de guerre les aéronefs, les navires et les cargaisons. Le recueil des lois du Royaume-Uni et celui des États-Unis contiennent des mesures semblables.

Il s'agit d'un plan de réassurance. Les armateurs eux-mêmes ont formé une compagnie d'assurance mutuelle dont le Sénat est actuellement saisi du bill d'incorporation. Les armateurs fourniront le personnel administratif compétent qui est nécessaire et le Gouvernement fédéral réassurera contre les risques de guerre. On a posé un certain nombre de questions lors de l'examen de la résolution et le moment actuel semble opportun pour y répondre.

D'abord, le député de Greenwood (M. Macdonnell) a demandé des renseignements au sujet des taux. Au moment de l'étude du projet de résolution, le ministre a dit que les taux ne permettaient pas d'évaluer les pertes avec quelque exactitude, étant donné que, pendant la guerre, alors que les pertes attribuables aux sous-marins étaient très élevées, le gouvernement du Royaume-Uni, qui gérait la caisse commune pour le compte de tous les armateurs anglais, a maintenu les taux à un niveau anormalement bas, afin de ne pas fournir aux Allemands un motif d'encouragement. Le tarif a varié entre 3 p. 100 et 7 p. 100.

Le député de Greenwood voulait également connaître le chiffre des contrats de réassurance souscrits par le gouvernement anglais pendant la guerre. A l'époque, nos